

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 13 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 3

M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20250213DEL4

PERSONNEL

Création d'emplois temporaires d'agents recenseurs

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année et conformément aux textes régissant le recensement de la population, il convient de procéder à l'enquête de recensement de la population. Celle-ci s'effectue à l'aide de questionnaires sélectionnés par l'INSEE.

Cette mission nécessite la désignation d'un coordonnateur d'enquête (interlocuteur de l'INSEE, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement) et la création d'emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement. Le coordonnateur et le coordonnateur adjoint sont désignés parmi le personnel municipal.

La composition de l'échantillon d'adresses tirées au sort, pour la période de mi-janvier à fin février 2025 nécessite la création de 9 postes contractuels.

Les agents recenseurs seront rétribués à raison de :

- 1,13 € par feuille de logement remplie,
- 1,72 € par bulletin individuel rempli ,
- 1,50 € par logement recensé.

Un arrêté du 16 février 2004 fixe l'assiette des cotisations et contributions sociales. Les cotisations peuvent être calculées :

- soit sur la base d'une assiette forfaitaire égale à 15 % du plafond mensuel de la sécurité sociale par période d'activité,
- soit en appliquant les règles de droit commun applicables aux agents non titulaires des collectivités.

Les agents recenseurs ayant l'obligation de suivre deux demi-journées de formation, avant d'effectuer leurs enquêtes, ils percevront une indemnité de 30 € par séance suivie.

Par ailleurs, afin d'encourager le retour régulier des documents d'enquête et d'atteindre les objectifs fixés à chacun, je vous propose le versement d'une prime de 150 € en cas de retour d'au moins 95 % de ces documents trois jours avant la fin de la mission.

En cas de défaillance d'un agent recenseur, la prime devant lui être attribuée pourra être reversée aux agents recenseurs qui prendront en charge son secteur.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la création de 9 postes d'agents recenseurs contractuels,
- **APPROUVER** les modalités de rémunération des agents recenseurs.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 069-216900290-20250214-20250213DEL4-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD